

Fiche signalétique

FDS n° : D-40038

Cleaning Solution

Date d'émission 2020-09-10

Date de révision 2020-09-11

Version 2

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Liquide nettoyant pour Xerox Produits

N° de pièce

042K04800

Couleur

Incolore

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox Corporation
Webster, NY 14580**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec****Personne à contacter** Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)**Adresse de courriel** askxerox@xerox.com**Numéro de téléphone en cas d'urgence** Informations sureté (800)275-9376
Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucun requis**Mot indicateur** Aucun requis**Mentions de danger** Aucun requis**Conseils de prudence** Aucun requis

Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Eau	7732-18-5	60-80	--	--
Glycérol	56-81-5	10-20	--	--
Propylène glycol	57-55-6	10-20	--	--
Solvant organique	Propriétaire	1-<10	Eye Irrit. 2	H319
Triéthylène glycol	112-27-6	1-5	--	--
Triéthanolamine	102-71-6	<1	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.05	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Si les symptômes persistent, appeler un médecin
Ingestion	Rincer la bouche, En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Peut causer une légère irritation
Peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles
Inhalation	Aucun effet connu selon les renseignements fournis
Ingestion	Aucun renseignement disponible

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Produit chimique, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair Aucun renseignement disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle, S'assurer une ventilation adéquate, Équipement de protection individuelle, voir la section 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos
Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils sur la manutention sécuritaire Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer, Équipement de protection individuelle, voir la section 8

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques ou conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais, Protéger de la lumière du soleil et conserver dans un endroit bien aéré

Produits incompatibles Aucun renseignement disponible

Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Glycérol		TWA: 15 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³	

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Éviter le contact avec les yeux, S'il y a un risque d'éclaboussures, porter ; Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection des mains	Gants de protection
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection particulier requis.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les drains
--	---

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solution aqueuse	Odeur	Faible
État physique	Liquide	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore	pH	7-9

Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point de ramollissement	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	2-5 mPa.s
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière directe du soleil

Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

Produits de décomposition dangereux

La combustion et la thermolyse incomplètes produisent des gaz potentiellement toxiques tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, les aldéhydes et la suie

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
Propylène glycol	20 g/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
Triéthylène glycol	17 g/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit)	3.9 mg/L (Rat) 4 h
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Sensibilisation

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible

Effets CMR

Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité

Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration

Non applicable

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

Toxicité sur le milieu aquatique chronique

D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Glycérol		LC50 51 - 57 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 > 500 mg/L 24 h
Propylène glycol	19000 mg/L EC50 96 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 51400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 710 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 > 1000 mg/L 48 h EC50 > 10000 mg/L 24 h
Triéthylène glycol		LC50 56200 - 63700 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 10000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 61000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 42426 mg/L 48 h
Triéthanolamine	216 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus) 169 mg/L EC50 96 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50 10600 - 13000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 1000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 450 - 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 1386 mg/L 24 h

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Glycérol	-1.76
Triéthylène glycol	-1.98
Triéthanolamine	-2.53
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1.3

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements

fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA

Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont listés comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) sous la section 112 du Clean Air Act:

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Données du HAPS	Produits chimiques à COV	Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone	Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone
Glycérol	56-81-5	10-20		Group II		
Propylène glycol	57-55-6	10-20		Group I		
Triéthylène glycol	112-27-6	1-5		Group I		
Triéthanolamine	102-71-6	<1		Group I		

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island

Eau			X		
Glycérol	X	X	X		
Propylène glycol		X	X		
Triéthylène glycol			X		
Triéthanolamine	X	X	X		

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2020-09-10
Date de révision 2020-09-11
Note de révision Libération initiale
Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Avis de non-responsabilité
 Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.
 fin